PANTHÉON-ASSAS
UNIVERSITÉ
PARIS

PANTHÉON-ASSAS
UNIVERSITÉ
PARIS

IRDA PARIS
Institut de recherche
en droit des affaires
de Paris

CONFÉRENCE

AFFAIRE TOTAL : QUELLES PERSPECTIVES POUR LE DEVOIR DE VIGILANCE APRÈS LES ORDONNANCES DE RÉFÉRÉ DU TJ DE PARIS DU 28 FÉVRIER 2023 ?

29 mars 2023
Centre Panthéon Salle 4 12 place du Panthéon 75005 PARIS

L'Institut de recherche en droit des affaires de Paris (IRDA Paris) organise une conférence, sur le thème « **Affaire Total : quelles perspectives pour le devoir de vigilance après les ordonnances de référé du TJ de Paris du 28 février 2023 ?** » le mercredi 29 mars 2023, au Centre Panthéon.

Première décision relative aux pouvoirs du juge en matière de devoir de vigilance, le jugement du Tribunal judiciaire de Paris suscite de nombreuses interrogations. Six ans après l'adoption de la loi, il est temps de faire un bilan.

Interviendront pour donner leur éclairage :

> Jean-Sébastien BORGHETTI, professeur à l'Université Paris-Panthéon-Assas

> Antoine TOUZAIN, professeur à l'Université de Rouen
> Jean-Baptiste BARBIÈRI, maître de conférences à l'Université Paris-Panthéon-Assas

CONFÉRENCE



+ D'INFOS
irda.u-paris2.fr

PANTHÉON-ASSAS UNIVERSITÉ PARIS

IRDA PARIS
Institut de recherche en droit des affaires de Paris

Les « Conférences de l'IRDA »

AFFAIRE TOTAL : QUELLES PERSPECTIVES POUR LE DEVOIR DE VIGILANCE APRÈS LES ORDONNANCES DE RÉFÉRÉ DU TJ DE PARIS DU 28 FÉVRIER 2023 ?

Jean-Sébastien BORGHETTI, professeur à l'Université Paris-Panthéon-Assas
Antoine TOUZAIN, professeur à l'Université de Rouen
Jean-Baptiste BARBIÈRI, maître de conférences à l'Université Paris-Panthéon-Assas

MERCREDI 29 MARS 2023 - 18H

Centre Panthéon - Salle 4
12 place du Panthéon 75005 Paris
Ouvert à tout public